

Entreprises locales de distribution - ELD

Entre son lieu de production et son lieu de consommation, l'électricité est acheminée au moyen d'un réseau de transport (lignes à haute tension) et d'un réseau de distribution (lignes à basse tension).

Réseau	Transport	Distribution
Lignes	Haute tension	Basse tension
Champ	Du lieu de production jusqu'au bassin de consommation	Dans un bassin de consommation
Gestionnaire	RTE	ERDF et 150 ELD

Les ELD : des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité

La distribution d'électricité : un des maillons de la chaîne de l'électricité

Une fois produite et parvenue dans un bassin de consommation, l'électricité doit être acheminée jusqu'à son client final. Le réseau de distribution assure cette fonction. Il est géré par un gestionnaire de réseau de distribution.

Les communes ont eu un rôle important dans l'électrification du territoire français. Aussi, elles se sont vues reconnaître dès le début du XXème siècle le rôle d'autorité concédante en matière de distribution d'électricité et de gaz. Ce sont donc les municipalités qui sont chargées d'organiser le service public de la distribution d'électricité (et, le cas échéant) de gaz naturel en France.

Lors de la nationalisation des industries électriques et gazières en 1946, la loi a prévu un régime dérogatoire pour les entreprises qui appartenaient, à cette date, à des communes. En effet, celles-ci avaient le choix de rejoindre Electricité de France ou de rester indépendantes.

Aussi, on distingue toujours aujourd'hui :

- ▶ un réseau de distribution couvrant 95% du territoire métropolitain continental : le réseau d'ERDF, devenu en 2016 Enedis : ce réseau est géré par le concessionnaire Enedis, filiale d'EDF, pour le compte des communes ;
- ▶ environ 150 entreprises locales de distribution (ELD), appelées aussi distributeurs non nationalisés (DNN).

Les ELD, des fournisseurs historiques

Les ELD ont deux missions :

- ▶ d'une part, elles sont chargées de gérer le réseau de distribution d'électricité sur le territoire dont elles relèvent ;
- ▶ d'autre part, elles sont chargées de commercialiser, aux clients finaux, les tarifs réglementés de vente de l'électricité (tarifs bleus, jaunes et verts) et/ou du gaz naturel sur le territoire de desserte de l'ELD. Ainsi, par exemple, les tarifs réglementés de vente de l'électricité, à Grenoble, ne sont pas commercialisés par EDF mais par GEG. De même, à Grenoble, les tarifs réglementés de vente du gaz naturel sont commercialisés par GEG et non par GDF Suez.

Les ELD et l'ouverture des marchés à la concurrence

Des ELD encore en monopole de fait

Depuis 2007, tous les consommateurs français peuvent librement choisir leur fournisseur d'électricité. On distingue les fournisseurs historiques et les fournisseurs alternatifs. Les fournisseurs historiques et les fournisseurs alternatifs proposent des offres dites "*de marché*". Toutefois, seuls les fournisseurs historiques sont habilités à commercialiser les tarifs réglementés.

Les offres dites "*de marché*" sont de deux sortes. On rencontre des offres :

- ▶ à prix fixes (le fournisseur s'engage, pendant une durée donnée, sur un prix fixe HT),
- ▶ ou à prix indexé (le fournisseur s'engage sur une réduction par rapport aux tarifs réglementés).

Toutefois, peu de fournisseurs proposent des offres de marchés sur le territoire de desserte d'ELD. Les ELD restent donc le plus souvent, de facto, en situation de monopole sur leur territoire de desserte. En effet, proposer des offres de fourniture d'électricité sur le territoire de desserte d'une ELD entraîne des coûts importants en termes de mise en compatibilité des systèmes d'information de l'ELD et du fournisseur. Dès lors, les fournisseurs d'énergie préfèrent le plus souvent ne proposer des offres de fourniture que sur les réseaux d'ERDF et de GRDF.

Des ELD en mutation

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie n'a pas épargné les ELD. Depuis 2007, les fournisseurs d'électricité peuvent proposer à tous les consommateurs des offres à prix fixes ou des offres prix indexés en tout point du territoire français métropolitain continental. En conséquence, de même qu'EDF a dû séparer son activité de distribution, désormais exercée par Enedis, qui est une entité indépendante d'EDF sur le plan comptable et managérial), les ELD qui desservent plus de 100.000 clients ont eu l'obligation de séparer leurs activités de fourniture et de distribution. Quatre ELD ont été concernées par cette obligation :

- ▶ A Strasbourg, on distingue désormais *ES Réseaux* (chargé de la distribution d'électricité) et *ES Strasbourg* (fournisseur historique d'électricité) ;
- ▶ A Metz, on distingue, de même, *URM* et *UEM* ;

- ▶ Dans les zones rurales du département de la Vienne, on distingue *SRD Réseaux de distribution de Sorégies* ;
- ▶ Enfin, dans les zones rurales du département des Deux-Sèvres, on distingue *Gérédis de Séolis*.

De surcroît, la possibilité qu'ont les gros consommateurs d'électricité et de gaz de contracter séparément avec le distributeur dont ils relèvent, d'une part, et avec tout fournisseur d'énergie français, d'autre part, se traduit par le départ de certains gros consommateurs d'énergie vers des offres de fournisseurs alternatifs plus compétitifs.

De la distribution locale à la fourniture nationale :

Afin de faire face à l'ouverture des marchés à la concurrence dans les meilleures conditions, certaines ELD ont entrepris de créer des fournisseurs alternatifs actifs sur le réseau de distribution d'ERDF. Ces fournisseurs y proposent des offres de marché.

URM, le fournisseur historique de la ville de Metz, a ainsi créé *Energem* tandis que *Séolis* a entrepris de créer *Sélia*. Dans cette entreprise, certaines ELD ont fait le choix de s'allier. *Alterna* regroupe par exemple une trentaine d'ELD. Elle s'est créée autour de *Sorégies*, l'entreprise locale de distribution active dans les zones rurales du département des Deux Sèvres. *Proxelia* regroupe quant à elle plusieurs acteurs locaux de la Picardie. Enfin, *ENALP* regroupe trois ELD françaises.

Liste des ELD

Cette catégorie présente les principales entreprises locales de distribution d'électricité (ELD) françaises. Une ELD est un fournisseur d'électricité ou un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité qui a conservé ses prérogatives sur son territoire de desserte (généralement municipal) lors de la nationalisation des fournisseurs d'électricité en 1946.

Sorégies
 Séolis
 Usine d'Electricité de Metz (UEM)
 Gedia
 SICAE ELY
 SICAE La Ferté Alais
 SICAE Oise
 SICAE Aisne
 SICAE de la Somme et du Cambrasis
 SICAE de la Vallée du Sausseron
 Société d'Electrification Rurale du Carmausin
 SICAE de Ray-Cendrecourt
 SICAE de Précy-Saint-Martin
 Energie Développement Services du Briançonnais
 Régie du Syndicat Electricque Intercommunal du Pays Chartrain
 Energies et services de Seyssel
 Energie Service de Belledonne
 Sorea
 Régie de Niederbronn Reichshoffen

Régie d'électricité d'Elbeuf
Régie d'électricité de Thônes
Régie d'électricité de Loos
Energies et services Hagondange
Energies Services Creutzwald
Energies et services Rombas
Energies et services Bitche
Energies et services Clouange
Régie communale de Montdidier
Régie électrique de Sallanches
Régie électrique de Tignes
RME de la Bresse
Régie électrique de La Cabanasse
Régie Municipale de Bonneville
Régie d'électricité de Montataire
Régie Amnéville
Ene'o - Energies & Services Occitans
Régie d'électricité de Marange-Silvange
Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory
Régie communale d'électricité de Gattières
Régie d'électricité d'Uckange
Coopérative d'électricité de St Martin de Londres
SICAP Pithiviers
Gazelec de Péronne
Régie municipale d'électricité de Bazas
Régie municipale électrique de Beauvois-en-Cambrésis
Régie électrique d'Avrieux
Régie électrique communale d'Aussois
Régie électrique de Bessans
Régie électrique de Bonneval-sur-Arc
Régie d'électricité de Bozel
Régie municipale de Cazouls-lès-Béziers
Vialis, fournisseur d'énergie à Colmar
Gascogne Energies Services
EBM Saint-Louis
Usines municipales d'Erstein
Régie électrique municipale de Fontaine-au-Pire
Régie municipale d'électricité de Gandrange
Gignac Energie
Régie municipale d'électricité d'Hombourg Haut
Hunelec
Régie municipale d'électricité de La Chambre
Régie Municipale d'Electricité de Petit-Cœur
Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement-Sainte-Marie
Energies et Services Lavaur
Régie Electrique de Montvalezan La Rosière
Régie électrique de Fontaine-le-Puits
UEM Neuf-Brisach
Régie communale d'électricité de Montois-la-Montagne
Régie d'électricité d'Orelle
Energies & Services de Pierrevillers
Régie municipale d'électricité de Pontamafrey-Montpascal
Régie électrique municipale de Prats-de-Mollo La Preste

Régie municipale d'énergie électrique de Quillan
Régie d'électricité de Redange
Energis Saint-Avold
Régie municipale d'électricité de Saint-Avre
Régie électrique de Sainte-Foy Tarentaise
Régie d'électricité de Sainte Marie aux Chênes
Régie électrique de Sainte-Marie-de-Cuines
Régie municipale d'électricité de Saint-Martin-sur-la-Chambre
Régie municipale d'électricité de Tours-en-Savoie
Régie d'électricité de Saint-Michel-de-Maurienne
Régie municipale d'électricité de Saint-Privat-la-Montagne
Régie électrique de Salins-les-Bains
Energies & Services Sarre-Union
Régie communale d'électricité de Saulnes
Energies & Services Schoeneck
Régie municipale d'électricité de Talange
Régie électrique de Valmeinier
Régie électrique de Villarlurin
Régie municipale d'électricité de Villarodin-Bourget
Régie électrique de Villaroger
Centrale Vonderscheer de Villé
Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne
Energies & Services Lannemezan
Régie municipale multiservices de la Réole
Régie municipale d'électricité de Vinay
Régie municipale électrique de Saint-Léonard de Noblat
Régie électrique des Houches
Régie électrique de Gervans
Régie municipale d'électricité de Montesquieu-Volvestre
Régies municipales de Capvern
SIVU de Luz-St-Sauveur, Esquièze-Sère et Esterre
Régie municipale d'électricité de Laruns
SDED d'Erôme
Régie d'électricité de Cazères
Régie municipale d'électricité de Martres-Tolosane
Régie électrique municipale d'Ilhet
Régie d'électricité du syndicat du sud de la Réole
Régie d'électricité de Roquebillière
Régie d'électricité de Saint-Quirc
Régie municipale d'électricité de Saverdun
Régie électrique de Villeneuve-au-Chêne
Régie municipale d'électricité de Miramont-les-Comminges
Régie électrique municipale de St Laurent de Cerdans
Régie municipale d'électricité de Mazères
Régie municipale de Tarascon-sur-Ariège
Régie municipale d'électricité de Varilhes
Régie municipale d'Arignac
Régie municipale de l'Hospitalet-près-l'Andorre
Régie municipale de Quié
Régie municipale de Mérens-les-Vals
Régie municipale de Vicdessos
Régie municipale de Mercus-et-Garrabet
Régie d'électricité du Morel

SER des cantons de Lassigny et limitrophes
Energies & Services de Moyeuivre-Petite
Régie électrique de la Chapelle
Régie municipale d'électricité de Cambounet-sur-le-Sor
EEWF - Eau et électricité de Wallis et Futuna